



**Communiqué de presse**  
**Le 23 novembre 2011**

## **En avant-première, le barreau routier de Pont Lagot s'ouvre au public**

**La nouvelle voie express entre la rocade Nord de Rennes et la route de Saint-Brieuc (RN 12) sera inaugurée samedi 26 novembre, à 15h en présence de Monsieur Le Préfet de Région, de Monsieur le Président de la Région Bretagne, de Monsieur le Vice-Président, en charge des infrastructures, du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine, de Monsieur le Maire de Rennes, Président de Rennes Métropole et du public présent sur le site.**

**A cette occasion, la chaussée sera exceptionnellement accessible au grand public avec des animations réservées aux piétons, vélos, skate-boards et rollers de 13h à 17h. Le plus important des chantiers routiers bretons sera ensuite ouvert à la circulation automobile, début décembre 2011.**



Après quatre années de travaux, les partenaires de ce projet ont souhaité faire découvrir de manière inédite ce nouvel aménagement aux habitants de l'agglomération rennaise et en particulier à ceux de Rennes, Vezein-le-Coquet et Pacé. La route sera donc mise à la disposition de tous, riverains et futurs usagers, dans l'objectif que chacun puisse s'approprier la nouvelle voie de circulation, en profitant d'une dizaine d'animations gratuites.

### **Découverte des acteurs de la construction**

Cette journée spéciale mettra en avant les hommes et les femmes qui ont travaillé sur le chantier grâce, notamment, à une exposition photographique autour de leurs métiers, ainsi que des visites commentées par les équipes qui ont dirigé la réalisation du projet, avec présentation d'engins de chantiers. Petits et grands pourront découvrir de près ces impressionnants engins qui créent les routes. Les actions entreprises en matière d'environnement seront aussi au menu avec la possibilité de visiter, en compagnie d'une animatrice nature, les aménagements réalisés au niveau de la zone humide qui a été sauvegardée et mise en valeur à l'occasion du projet.

### **« Ça roule »**

Exceptionnel ! Sur plus de deux kilomètres, tout un côté de la nouvelle voie de circulation sera réservé aux piétons, rollers, cyclistes et à tous les moyens de locomotion non motorisés. Au programme : la possibilité de tester un segway ou de drôles de vélos. Des skate-parks pour tous les âges seront installés pour l'occasion : grandeur nature pour les plus aguerris ou une réplique gonflable pour les moins de six ans. Pour les plus petits, des jeux gonflables et des animations autour des ballons leur seront proposés. Enfin, les plus audacieux pourront découvrir les sensations de chute libre grâce à un simulateur de vol en apesanteur.

#### **Infos pratiques :**

Accès piétons ou vélos par le parc de Villejean (accès fléché depuis la rue de Gascogne).

Navettes spéciales gratuites toutes les ½ heures, de 13h à 17h

Au départ de Rennes (métro Villejean Université), Vezein-le-Coquet (parking centre commercial) et Pacé (parking du Ponant)

#### **4 ans de travaux pour un chantier colossal**

L'État, à travers les interventions de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Bretagne (DREAL) et de la Direction interdépartementale des routes Ouest (DIRO) a assuré la maîtrise d'ouvrage de ce chantier entamé en 2007. L'inauguration ponctue la fin des travaux et annonce la mise en service de la nouvelle 2x2 voies, dite barreau de Pont Lagot, qui relie la rocade Nord-Ouest de Rennes à la route de Saint-Brieuc (RN12). L'objectif de cette continuité de 5,3 km au total dans la liaison Paris-Brest est d'apporter de la sécurité et du confort aux automobilistes qui viennent de Saint-Malo ou de Caen et qui se dirigent vers Saint-Brieuc et Brest. Ils éviteront désormais la Porte de Brest, bénéficieront d'un élargissement de la RN 12, désormais à 3 voies sur 2,4 km.

L'aménagement en milieu urbain a nécessité la construction de cinq ouvrages d'art et de murs anti-bruits. Par ailleurs, le chantier aura donné l'occasion de réaménager une zone humide, qui a vocation à être ouverte au public et accueillir des animations pédagogiques. Le barreau de Pont Lagot a mobilisé 40,5 millions d'euros de financements, auxquels ont contribué, outre l'État (27,5%), la Région Bretagne (27,5%), le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine (22,5%) et Rennes Métropole (22,5%).